

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 11/2021

La météo très compliquée de cette année s'est enfin améliorée. Les sols restent toutefois extrêmement difficiles à travailler et dans la mesure du possible, il y a lieu d'être patient avant toute intervention dans les champs.

COLZA

Une bonne implantation, notamment avec un lit de semence bien préparé, est la meilleure méthode de lutte contre ses ennemis.

Fumure automnale : une fumure organique est appropriée, mais à dose modérée, pour ne pas favoriser l'élongation de la culture avant l'hiver. L'apport d'Azote est à proscrire pour la même raison.

Préparation du sol : il faut éviter toute intervention en terrain mal ressuyé et toute préparation trop fine ; le fond du lit de semences devra cependant être assez rappuyé.

Semis : il est à réaliser entre le 20 août et le 5 septembre, à une profondeur de 1-2 cm. Le peuplement optimum à la sortie de l'hiver sera de 40-60 plantes/m² pour une lignée (variétés bio) et de 20-45 plantes/m² pour une hybride restaurée (HR : variétés conventionnelles). La densité de semis sera à régler en fonction des conditions de semis et du PMG du lot de semences utilisé, qui peut varier du simple au double. Il faut éviter de semer trop dense, surtout en cas de semis précoce, afin de limiter le risque d'élongation avant l'hiver. Voir aussi la fiche agridea 6.11-13. Un passage de rouleau avant ou après le semis présente plusieurs avantages si les conditions sont sèches, mais est à éviter en terrain battant.

Colza associé : cette méthode permet la culture du colza sans herbicide. Elle a fait ses preuves, mais n'est pas conseillée si l'on redoute une forte levée de graminées. Elle consiste à semer un couvert végétal en même temps que le colza. Le semis est alors à avancer de 5-7 jours et la densité de semis n'est pas modifiée. Diverses espèces sont possibles, comme le mélange fenugrec-gesse-lentille, que nous conseillons. Nous déconseillons par contre l'emploi de vesces et de trèfle d'Alexandrie, qui peuvent survivre à l'hiver et poser problème dans la culture par la suite. → Voir aussi les fiches agridea 6.17-20.

Limaces : le risque, qui est élevé cette année, peut être évalué avant le semis par observation et piégeage (voir les fiches agridea 20.61-64). Il est déconseillé d'appliquer l'anti-limace directement lors du semis.

Désherbage : le désherbage chimique se pratique dans la plupart des cas en prélevée. Lors de semis direct, il est cependant préférable d'intervenir en post-levée. La fiche agridea 6.31-32 présente les différentes possibilités (chimiques et mécaniques).

POMME DE TERRE

Stade : les variétés les plus précoces sont en sénescence.

Mildiou : la période humide a été très favorable au développement du mildiou. De nouveaux cas sont apparus ces dernières semaines dans le Jura. L'attaque est généralisée.

→ voir le site de Phytopré : www.phytopre.ch.

Les cultures sont à protéger jusqu'au défanage y compris, en préférant des produits actifs contre l'**alternariose**.

Défanage : il est à prévoir dès que l'un des critères suivants est rempli :

- la moitié ou plus du feuillage est mort et les tiges commencent à jaunir ;
- le sondage réalisé a permis de constater que les calibres et teneurs en amidon souhaités étaient atteints ;
- la culture est atteinte de mildiou.

Les fiches agridea 4.41-43 présentent les produits et méthodes de défanage. Observez les conditions d'emploi des produits et ajoutez si nécessaire un fongicide de contact avec effet sporicide au défanant. Après le défanage, un délai de 3 semaines doit être respecté jusqu'à la récolte, afin que la peau se durcisse et résiste mieux aux chocs.

Tabac Un cas de mildiou a été annoncé en Ajoie. Continuez d'observer vos cultures régulièrement et à les protéger préventivement selon les directives pour la protection phytosanitaire du tabac.

Céréales Les moissons ont repris. En général, l'état sanitaire n'est pas aussi mauvais que ce qu'on aurait pu attendre, mais ceci est très différent d'une parcelle à l'autre. Les **temps de chutes** sont en revanche très faibles.

Maïs Beaucoup de maïs souffrent du manque de lumière et du surplus d'eau, notamment ceux semés tardivement. Repérer les zones d'asphyxie qui peuvent provenir d'un tassement du sol et évaluer s'il y a lieu d'entreprendre des travaux spécifiques lorsque les conditions le permettront. Les **chrysomèles** des racines du maïs ont été capturées dans tous nos pièges : Bassecourt, Corban, Courgenay, Courroux, Epiquerez, Fahy, Lajoux et Les Pommerats.

Chaulage La période de l'interculture est très propice à l'apport de chaux, qui est à envisager dans les parcelles acidifiées (pH inférieur à 6). Les doses à appliquer vont de 1 à 3 t/ha de CaO et sont à préciser par analyse de terre. L'apport se fera de préférence avant une culture de colza, orge ou betterave. Pour cette dernière culture, il faut alors prévoir un apport de Bore au printemps prochain, du fait du blocage de cet élément par la chaux. Les calcaires moulus conviennent très bien. → Voir aussi les fiches agridea 19.41-44.

Nouvelles prairies Contrôlez les semis par rapport aux éventuelles attaques de limaces ainsi que les levées de rumex.

Interculture Après la moisson, le déchaumage mécanique est très utile pour lutter contre les repousses, diminuer le stock de graines d'adventices, favoriser la décomposition des résidus de récolte (porteurs de maladies fongiques) et limiter les populations de limaces et de vers fil de fer. Voir la fiche agridea 20.47-48.

La lutte contre les **plantes vivaces** dans l'interculture, à l'aide de glyphosate, est la meilleure méthode pour les combattre.

Betterave La **cercosporiose** est présente mais la situation n'est pas problématique dans la plupart des cas. Malgré l'humidité persistante, les températures fraîches ont freiné la maladie et les nouvelles variétés sont aussi plus résistantes.

Éliminez régulièrement les **betteraves montées à graine**, notamment pour la betterave Belamia. Arrachez-les et emportez-les en dehors de la parcelle, afin qu'elles ne reprennent pas et ne forment des graines.

La **jaunisse virale** est observée, mais nettement plus faiblement que l'année dernière.

Station phytosanitaire cantonale

P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA